

<http://ugtg.org/spip.php?article1502>



Les sénateurs se votent une prime de 3500 euros

- Actualité -



Date de mise en ligne samedi 9 juillet 2011

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Les sénateurs se votent une prime de 3500 euros

Le Sénat a décidé d'attribuer fin juin une prime exceptionnelle de 3.531,61 euros aux sénateurs, selon un document de la questure dont l'AFP s'est procuré mardi 5 juillet 2011 une copie.

Cette somme correspondrait, selon le document, « à un rattrapage exceptionnel sur un complément d'Indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) versé en une seule fois fin juin ».

Un sénateur touche une indemnité de base mensuelle de 5.514,68 euros bruts, à laquelle s'ajoute une indemnité de résidence de 165,44 euros et une indemnité de fonction de 1.420,03 euros, soit 7.100 euros brut au total. A cette somme s'ajoute l'IRFM d'un montant de 6.240,18 euros par mois au 1er mai 2011, destinée à « faire face aux diverses dépenses liées à l'exercice du mandat ».

Les dignitaires, présidents, vice-présidents, questeurs et secrétaires disposent d'une indemnité supplémentaire. Cette indemnité est de 5.170 euros brut par mois pour les questeurs qui touchent chacun, en plus, des frais de représentation de 11.600 euros par an.

(Source AFP)

Mais depuis, plusieurs sénateurs français ont exprimé des réserves ou des critiques vis-à-vis de ce "petit coup de pouce" à leur pouvoir d'achat. Certains d'entre eux allant jusqu'à affirmer qu'ils la refusaient.

Mais qu'en pensent, qu'en disent les Jacques GILLOT (Président GUSR du conseil général et sénateur apparenté au groupe PS,), Lucette MICHAUX-CHEVRY (maire divers droite de la ville de Basse-Terre et sénatrice UMP), et Daniel MARCIN (ancien maire de la ville des Aymes, et siégeant au sein du groupe RDSE au Sénat...) , dans un pays où un tiers de la population active est au chômage (dont deux tiers de la jeunesse)... Un pays où, en 2006, [18% des familles vivaient sous le seuil de pauvreté](#).